



PIERRE MOSCOVICI
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 22 Août 2012
N°072

L'« Agent judiciaire du Trésor » devient l'« Agent judiciaire de l'Etat ».

Lors du Conseil des ministres du 22 Août 2012, Pierre MOSCOVICI, Ministre de l'économie et des finances a présenté un projet de décret transformant la dénomination de l'« Agent judiciaire du Trésor » en « Agent judiciaire de l'Etat ».

Créée en 1790, la fonction de cet « Agent judiciaire » consiste à assurer la représentation de l'Etat devant l'ensemble des juridictions judiciaires.

La loi la définit depuis 1955 en ces termes : « *Toute action portée devant les tribunaux de l'ordre judiciaire et tendant à faire déclarer l'Etat créancier ou débiteur pour des causes étrangères à l'impôt et au domaine doit, sauf exception prévue par la loi, être intentée à peine de nullité par ou contre l'agent judiciaire du Trésor public* ». Les fonctions de recouvrement de créances, originellement dévolues à cet Agent, ont été confiées depuis le début des années 1990 à la direction générale des finances publiques.

Pour l'ensemble des ministères, l'Agent judiciaire est ainsi chargé, en pratique, de la gestion de dossiers contentieux. Depuis 1998, ce rôle est exercé par la direction des affaires juridiques du ministère.

La mise en commun des moyens de l'Etat pour sa défense, voulue en 1790 pour assurer sa cohérence, trouve aujourd'hui une nouvelle nécessité dans l'objectif d'optimisation de l'emploi des moyens.

Le changement de dénomination résultant du décret délibéré en conseil des ministres permet de mieux faire percevoir ce rôle, en mettant mieux en évidence que par le passé les fonctions interministérielles de représentation de l'Etat assurées par son Agent judiciaire, qui n'exerce plus de fonction de recouvrement. Il dissipera toute confusion entre cet Agent et la notion de Trésor, qui renvoie aux services fiscaux et aux comptes publics.

Ce changement s'est accompagné d'une démarche de modernisation de l'exercice de la fonction, qui s'est traduite par l'obtention d'une certification ISO 9001 en juin 2012.

Contacts presse :

Cabinet de Pierre MOSCOVICI :

Safia OTOKORÉ : 01.53.18.40.82 - safia.otokore@cabinets.finances.gouv.fr

Laurent FARY : 01.53.18.41.84 - laurent.fary@cabinets.finances.gouv.fr